

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82.230

Objet

Carrefour RN.150 Route  
Express Intercommunale.  
Aliénation d'une partie  
de la rue J.Besson après  
déclassement. Aliénation  
d'une partie de la parcelle  
CI 174p pour 321 m2.  
+ Convention PIGEONNIER

DATE DE CONVOCATION

10 DECEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1982

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

POUR 21

CONTRE

ABSTENTIONS 4

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

RECUE A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
28 DEC. 1982

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le dix sept décembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD,  
BOUDET, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, BERLAND, BOISARD, BOULAN,  
BROTREAU, CABAL, COLLE, DUFEIL, GUICHAOUA, MONTRON, NAULIN,  
PAPEAU, PELLETIER, POUMAILLOUX, Mme TACQUET, M. TETARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. FABER  
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la route  
Express Intercommunale avec la RN.150, le SIVOM de la presqu'île  
d'Arvert est amené à modifier le tracé de la rue Jean BESSON.

Par une précédente délibération en date du 17 Décembre 1982,  
le Conseil Municipal a décidé de déclasser du Domaine Public  
Communal, une partie de la rue Jean Besson d'une surface approxima-  
tive de 688 m2.

Par convention en date du 16 Décembre 1982, M. PIGEONNIER  
Philippe s'engage a acquérir pour lui-même ou pour la S.C.I.  
INTER-EUROPA, qui pourra se substituer à lui, lors de la signature  
de l'acte authentique, les terrains ci-dessous définis :

- la partie de la rue Jean Besson déclassée pour une surface  
approximative de 688 m2 moyennant la somme de 24.080 Frs hors taxes.

- la partie de la parcelle cadastrée CI N° 174p pour 321 m2  
environ, dépendant du Domaine Privé Communal, moyennant la somme  
de 22.470 Frs hors taxes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Considérant que la partie de la rue Jean Besson déclassée  
ne présentera plus d'intérêt pour la Ville de Royan après l'exécu-  
tion des travaux de modification du tracé de la voie,

./.

Considérant que la partie de la parcelle cadastrée CI N° 174p pour 321 m2 environ, dépendant du Domaine Privé Communal, n'offre aucun intérêt pour la Ville de ROYAN,

Vu la convention signée par M. PIGEONNIER le 16 Décembre 1982, moyennant la somme totale de QUARANTE SIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS (46.550 Frs) hors taxes,

DECIDE :

- d'approuver la convention signée le 16 Décembre 1982 par M. PIGEONNIER, aux termes de laquelle il s'engage à acquérir les terrains précités, pour lui-même ou pour la S.C.I. INTER EUROPA, qui pourra se substituer à lui lors de la signature de l'acte authentique.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents nécessaires à l'établissement de l'acte authentique, relatifs à l'aliénation au profit de M. PIGEONNIER des parcelles de terrain ci-dessous désignées :
  - partie de la rue Jean BESSON déclassée du Domaine Public pour une surface de 688 m2, moyennant la somme globale de VINGT QUATRE MILLE QUATRE VINGT FRANCS (24.080 Frs) hors taxes.
  - partie de la parcelle cadastrée section CI N° 174 pour une surface approximative de 321 m2, dépendant du Domaine Privé Communal, moyennant la somme globale de VINGT DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX FRANCS (22.470 Frs) hors taxes.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN.
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville au titre du Budget en cours à l'époque de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*